



PROCES-VERBAL

(devant être approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal)

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 23 Novembre 2023 à 19 heures à la Salle du Conseil Municipal – Mariages

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois du mois de novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Horgues régulièrement convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SÉGNERÉ, le Maire.

Nombre de membres :

-Afférents au C.M. : 15 - En exercice : 14

-Qui ont pris part à la délibération : 11 + 3 procurations

Date de convocation : 31 octobre 2023

Date d'affichage : 02 novembre 2023

Présents : Messieurs Jean-Michel SÉGNERÉ, Damien DAUTAN, Mikaël ETCHEVERRIA, Didier COLLGON, Florent DEJARDIN, Yannick PORIEL, Didier SEAS, Mesdames Nicole ESQUIRO, Céline BONIFACE, Nathalie MENGELLE, Marie-Chantal LONCA.

Procurations : Monsieur Louis MARTIN à Monsieur Didier COLLGON, Madame Macha CLAVERIE à Monsieur Jean-Michel SÉGNERÉ, Madame Stéphanie SEGUIN à Madame Nathalie MENGELLE.

Monsieur Florent DEJARDIN est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- | | |
|---|---|
| ☞ Approbation du conseil municipal du 14 septembre 2023 | |
| ☞ Travaux | Rapporteur Damien DAUTAN |
| ☞ Plan lumière et énergétique | Rapporteur Louis MARTIN |
| ☞ Urbanisme | Rapporteur Damien DAUTAN |
| ☞ Station d'épuration | Rapporteur Jean-Michel SÉGNERÉ |
| ☞ Débat d'orientations budgétaires | Rapporteurs Nicole ESQUIRO /
Jean-Michel SÉGNERÉ |
| ☞ Ressources humaines | Rapporteur Nicole ESQUIRO |
| ☞ Vie du village | Rapporteur Mikaël ETCHEVERRIA |
| ☞ Terre de Jeux 2024 | Rapporteur Yannick PORIEL |
| ☞ CCAS de Horgues | Rapporteur Marie-Chantal LONCA |
| ☞ Questions diverses | |

☞ **Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal du 14 septembre 2023**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2023.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal :

-de la réception d'un arrêté de subvention au titre de la DETR 2023 d'un montant de 93 000 € pour environ 200 000 € de travaux de rénovation et rénovation énergétique des bâtiments municipaux, soit environ 47 % d'aide de l'Etat pour cette opération.

-que, suite au congrès des Maires, qui s'est tenu du 20 au 23 novembre 2023, Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République Française, a reçu au Palais de l'Elysée le mercredi 22 novembre 2023 les maires et leur a annoncé d'une part, une révision du statut de l' élu local pour leur permettre entre autres d'accomplir leurs fonctions avec plus de souplesse et de reconnaissance, et d'autre part, une refonte du statut de secrétaire de mairie (fonction devenue complexe), ...

☞ **Travaux :**

Rapporteur : Monsieur Damien DAUTAN

⇒ Les dernières réalisations :

- 1-La pose des garde-corps au kiosque situé place des Ormeaux est terminé.
- 2-Les problèmes liés au chauffage dans le groupe scolaire/périscolaire sont résolus : Merci à Céline Boniface pour son intervention et sa ténacité.
- 3-Le lot 1 « Voirie et Réseaux Divers » de l'opération « Cœur de Horgues » a été réceptionné malgré quelques dysfonctionnements : la Routière des Pyrénées s'est engagée à réaliser les interventions manquantes ou dysfonctionnelles.

⇒ Les opérations à venir :

- 1-Maison du Padel : la livraison des bungalows est prévue pour décembre 2023/janvier 2024.
- 2-Tracé de voirie sur l'ensemble du territoire de la commune de Horgues (devis signé en attente d'intervention de l'entreprise)
- 3-Eglise Saint Mauront : mise en conformité électrique et SSI, chauffage, éclairage.
- 4- Rénovation de la plomberie des sanitaires du groupe scolaire/périscolaire : devis signé, en attente de réalisation courant décembre
- 5-Les plantations du lot 2 « Espaces Verts » de l'opération « Cœur de Horgues » débuteront aux environs du 06 décembre 2023

⇒ Quelques travaux et /ou expertises à prévoir : (intervention de Madame Céline Boniface)

- 1-Toit terrasse du groupe scolaire/périscolaire : La société MAE, entreprise retenue via le marché public de 2016, a fait quelques préconisations et souligné le manque d'entretien des toits. Elle ne proposera pas de contrat de maintenance à la commune de Horgues.
- 2-Fissures sur des murs extérieurs du groupe scolaire/périscolaire : apparition de nouvelles fissures : prévoir un courrier de remise en cause.
- 3-Des travaux de rénovation sur l'algeco® servant de lieu de stockage pour le centre de loisirs (sol humide et murs infiltrés d'eau). Ces travaux d'urgence ont fait l'objet d'une demande de subvention CAF à hauteur de 80 %.

Intervention de Madame Nicole Esquirol :

Il est soumis aux membres du conseil municipal 4 propositions de rénovation pour la façade de la mairie. Après délibération, le choix s'est porté à la majorité des élus, sur la 1^{ère} proposition : les façades courantes en CRF006-1 et les boiseries et menuiseries en RAL 7024.

☞ **Plan lumière et énergétique :**

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel SÉGNERÉ, Monsieur Louis MARTIN ayant été empêché.

Pour mémoire :

- ⇒ Présentation du plan lumière de novembre 2022 : l'objectif était fixé à 80 % de LED en 2025. L'arrivée du fonds vert a permis au Syndicat Départemental des Energies de retenir 3 dossiers sur le département : Horgues, Laloubère, et le Louron.
- Horgues va donc rénover 100 % du parc de l'éclairage public soit un peu plus de 200 lampes avec le financement suivant : 100 000 € d'aide au titre du fonds vert, 15 000 € au titre de la contribution du SDE, 15 000 € en autofinancement de la commune et 70 000 € au titre d'un emprunt concédé par le SDE à la commune (Caisse des Dépôts et Consignations au taux de 0,5 % sur 13 ans). Les remboursements de cet emprunt seront largement compensés par les économies réalisées sur le parc rénové.

Courant semaine du 27 novembre au 1^{er} décembre 2023, 100 lampes environ seront posées ; le reste le sera dès que possible en fonction des arrivages et au plus tard en février 2024.

L'Entreprise EIFFAGE interviendra en semaines 48, 49 et 50 pour la modification des lampes et la pose des illuminations de Noël.

⇒ Divers points SDE :

1-Par le biais du SDE, les communes qui le souhaitent, bénéficient de tarifs négociés pour l'électricité et le gaz.

2-Défi « communes économes » : pour mémoire, ce sont 17 communes inscrites au défi ; celles qui atteignent l'objectif de 10 % se voir offrir la cotisation annuelle. Le bâtiment « mairie » a été analysée ; le SDE a relevé une économie entre 2022 et 2023 de l'ordre de 38 % essentiellement sur la part chauffage au gaz = objectif atteint.

3-Anniversaire des 10 ans du RICE : Le label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi » concerne 250 communes autour du Pic du Midi. Prévision d'une extinction totale de l'éclairage public pendant 15 à 30 minutes maximum le vendredi 21 décembre 2023 afin d'enregistrer l'impact lumineux.

4-Eclairage public 2023 – mise aux normes du lotissement LAURENT et création d'une nouvelle armoire de commande

→Délibération n°2023-11-23-005 approuvée à l'unanimité des membres présents.

5-SDE Complémentaire « Cœur de Horgues » - enfouissement du réseau BT 230/400 V

→Délibération n°2023-11-23-015 approuvée à l'unanimité des membres présents.

⇒ Extension de réseaux : Enedis informe que les collectivités n'ont plus à financer les extensions de réseaux ; elles seront à la charge des intéressés.

⇒ Loi APER du 10 mars 2023 prévoit entre autres la planification du déploiement des Energies Renouvelables (EnR) dans les territoires (article 15 de la loi APER) et donne la possibilité aux élus locaux de définir eux-mêmes des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR).

Les objectifs :

-lutter contre le dérèglement climatique pour l'avenir de nos enfants,

-défendre l'indépendance énergétique, industrielle et politique de notre pays,

-préserver le pouvoir d'achat des français et la compétitivité de nos entreprises.

Le conseil municipal, après avoir, réalisé un processus de concertation, par la mise à disposition du public apte à formuler ses observations quant aux propositions de zones d'accélération (consultables en mairie, sur le site internet de la commune, et sur les panneaux d'affichage), et délibéré en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installées, décide de définir, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables telles que précisées en annexe 1 à la présente délibération et de notifier ces propositions au référent préfectoral unique des Hautes Pyrénées et ampliation à la communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale.

→Délibération n°2023-11-23-013 approuvée à l'unanimité des membres présents.

⇒ Réseau Cuivre

Le F.A.I. Orange informe de la fermeture du cuivre sur le département à horizon du 31 décembre 2025. Plus d'informations à venir lors d'une réunion prévue le 30 novembre prochain.

🌀 **Urbanisme :**

Rapporteur : Monsieur Damien DAUTAN

Des riverains ont interrogé la municipalité sur l'existence d'un garage automobile situé chemin des Serres. Le propriétaire du local est la société K BIO qui loue à Happy auto pour son activité d'entretien et réparation de véhicules automobiles légers (n° de SIRET 91424216900029).

Il existe 2 projets de lotissement sur la commune de Horgues :

- aux serres de l'ancienne jardinerie Dubarry (rue du 8 Mai / rue Saint Honoré),
- projet de Villa Home Créations (rue Saint Honoré).

☞ **Station d'épuration :**

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel SÉGNERÉ

Monsieur le Maire informe de la délibération n°17 du conseil communautaire du 28 septembre 2023 portant « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2022 ».

Monsieur Alain LUQUET, rapporteur au sein de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et maire de la commune de LANNE (65380), mentionne que **la station d'épuration de la commune de Horgues est désormais classée conforme par les services de l'Etat.**

Par courrier en date du 11 octobre 2023, Monsieur le Maire a remercié l'ensemble des acteurs (agents et membres élus de la commission eau/assainissement) qui ont œuvré chacun à leur niveau pour rétablir la mise en conformité de la station d'épuration.

⇒ **SPANC :**

La CA TLP est membre du Syndicat Mixte du SPANC de l'Adour pour les communes de Horgues, Salles-Adour, Momères, Bernac-Debat, Bernac-Dessus et Vielle-Adour. Afin de pouvoir bénéficier, entre autres du dispositif d'aides à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif mis en place par la CA TLP, les maires des communes qui exercent le pouvoir de police de salubrité ont demandé à la CA TLP d'engager la procédure de retrait de ce syndicat. Ils souhaitent que la compétence assainissement non collectif soit exercée directement par la CA TLP sans être transférée à un syndicat mixte.

Le retrait est subordonné à l'accord des assemblées délibérantes des membres, exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat mixte, à savoir : 2/3 des membres représentant la 1/2 de la population ou la 1/2 des membres représentant les 2/3 de la population. L'assemblée délibérante de chaque membre dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

→ Délibération n°2023-11-23-003 approuvée à l'unanimité des membres présents.

☞ **Débat d'orientations budgétaires :**

Rapporteurs : Monsieur Jean-Michel SÉGNERÉ / Madame Nicole ESQUIRO

Dans le cadre de la préparation des budgets primitifs 2024, Madame Nicole Esquiro remercie par avance pour la transmission des éléments (devis, ...) pour janvier 2024 au plus tard.

Un point est fait sur les investissements réalisés durant l'exercice 2023 et les restes à réaliser à positionner sur 2024.

→ Délibération n°2023-11-23-017 approuvée à l'unanimité des membres présents.

⇒ **Fonds de Solidarité Logement :**

Monsieur le Maire expose la proposition qui a été présentée par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Michel PÉLIEU, qui sollicite une participation de 417,90 € de la commune de Horgues au Fonds de Solidarité Logement pour l'exercice 2023.

→ Délibération n°2023-11-23-001 approuvée à l'unanimité des membres présents.

⇒ **Compte Financier Unique :**

Adoption de la convention d'expérimentation du CFU : document unique issu de la fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Mis en place uniquement pour les budgets Commune 2023 et Centre de Loisirs 2023.

→ Délibération n°2023-11-23-002 approuvée à l'unanimité des membres présents.

⇒ Subventions :

Des dossiers de demandes de subventions sont à déposer :

-au 31 décembre 2023 pour la DETR 2024 et la CAF 2024,

-au 31 janvier 2024 pour le FAR 2024, le Fonds d'aide aux communes 2024 et l'Aménagement et Vitalité du Territoire 2024.

→ Délibération n°2023-11-23-010 portant demande de subvention auprès de la CAF pour des travaux à la Maison d'Assistantes Maternelles et groupe extrascolaire, approuvée à l'unanimité des membres présents.

→ Délibération n°2023-11-23-011 portant demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées (FAR 2024) pour des travaux d'aménagements complémentaires d'espaces publics Mairie/Centre commercial, approuvée à l'unanimité des membres présents.

→ Délibération n°2023-11-23-012 portant demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie (AVT 2024) pour l'aménagement d'une cellule vie du territoire Mairie/Centre Commercial, approuvée à l'unanimité des membres présents.

→ Délibération n°2023-11-23-014 portant demande de subvention auprès de la Préfecture des Hautes-Pyrénées (DETR 2024) pour des travaux de rénovation de l'église Saint-Mauront de Horgues, approuvée à l'unanimité des membres présents.

→ Délibération n°2023-11-23-018 portant demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (FAC 2024) pour des travaux de rénovation de l'église Saint-Mauront de Horgues, approuvée à l'unanimité des membres présents.

⇒ Taxe de séjour :

Il s'agit de réviser les tarifs de la taxe de séjour applicables au 1^{er} janvier 2024. L'instauration de la taxe de séjour a été votée par délibération du conseil municipal du 10 septembre 2008 et révisée par délibération du 28 mars 2019.

→ Délibération n°2023-11-23-006 approuvée à l'unanimité des membres présents.

⇒ Taxe d'habitation – logement vacant :

La commune de Horgues a acquis une maison à usage d'habitation sise au 16, route du Pic du Midi. Considérée comme logement vacant au titre de la taxe d'habitation, un travail doit être mené pour modifier la destination de ce bien et envisager son devenir et dans ce dernier cas, au même titre que l'ancienne salle des fêtes.

🌀 Ressources humaines

Rapporteur : Nicole ESQUIRO

☞ Agents municipaux :

1 agent technique placé en congés de longue maladie jusqu'au 21 janvier 2024 inclus : il doit informer soit de sa reprise, soit de sa prolongation pour 6 mois.

1 agent administratif prolongé en Temps Partiel Thérapeutique (quotité 50 %) jusqu'au 15 janvier 2024 inclus.

☞ Assurances statutaires :

L'examen des sinistres intervenus ces dernières années soulève un questionnement sur la couverture des charges patronales. En effet, en cas de remplacement des agents, les charges patronales ne sont pas remboursées. Le prestataire SIACI SAINT HONORÉ a informé la municipalité qu'une couverture des charges patronales est possible (calculées sur une base de 60 % maximum du traitement brut indiciaire).

Exemple : CP = 55 000 € TBI = 100 000 € $55\,000 / 100\,000 = 0,55$ soit 55%

Dans cet exemple, l'ensemble des charges patronales représente 55% du TBI.

Si je déclare 55%, je m'assure donc sur 100% des charges patronales. Le plafond maximal pouvant être déclaré est 60% ce qui permettra d'anticiper une augmentation des charges patronales d'une année à l'autre car en principe le taux choisi est fixe pendant toute la durée du contrat.

→ Délibération n°2023-11-23-016 approuvée à l'unanimité des membres présents.

☞ Prime exceptionnelle 2023 :

Monsieur le Maire indique que le Gouvernement a prévu le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale via le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023.

Les conditions d'éligibilité, le montant et les modalités de versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle définis par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 sont donc applicables aux agents publics territoriaux concernés **sous réserve de l'adoption d'une délibération** par la collectivité ou l'établissement public employeur **après avis du comité social territorial compétent**.

→ Délibération n°2023-11-23-009 approuvée à l'unanimité des membres présents.

Vie du village

Rapporteur : Mikaël ETCHEVERRIA

Halloween a de nouveau été un succès pour 98 enfants. Monsieur le Maire tient à remercier les élus impliqués dans ce projet.

La cérémonie du 11 novembre s'est très bien passée et les participants étaient plus nombreux que les années précédentes.

La première édition du Marché de Noël organisée par l'association « Marchons avec Robin » a été un succès et une nouvelle édition est d'ores et déjà programmée pour l'année 2024.

La soirée beaujolais a été organisée le vendredi 17 novembre 2023 par Horgues animations.

L'association « Dansobals » a organisé le dimanche 19 novembre 2023 un récital « Jean FERRAT » interprété par Yves SANARENS. Pour preuve du succès, la salle n'a jamais été aussi comble que depuis la venue de Vincent MOSCATO.

Agenda des manifestations à venir :

Mikaël ETCHEVERRIA liste les événements pour les prochaines semaines sur la commune de Horgues :

-03 décembre 2023 : Repas de Noël à la salle polyvalente de Horgues, organisé par le HOFC,

-16 décembre 2023 : Visite du Père Noël avec photos des enfants au centre commercial de Horgues, organisée par la municipalité.

-22 décembre 2023 : Spectacle de Noël et Auberge espagnole à la salle polyvalente de Horgues, organisés par l'APE

-07 janvier 2024 : Concert du Nouvel An à l'église Saint Mauront de Horgues, organisé par Damona

-11 janvier 2024 : marche nordique organisée par le CCAS de Horgues

-19 janvier 2024 : Lancement Association "Courage Mathias", organisé par la famille de Mathias DANTIN (sur invitation)

-26 janvier 2024 : cérémonie des vœux

-27 janvier 2024 : animation comité des fêtes à la salle polyvalente et sortie rando raquettes organisée par le CCAS de Horgues

-28 janvier 2024 : repas des aînés organisé par le CCAS de Horgues à la salle polyvalente

Associations :

-Mikaël ETCHEVERRIA informe les membres du conseil municipal que l'assemblée générale du HOFC doit être tenue annuellement tel que mentionné sur leurs statuts. Elle a été reportée à 2 reprises cette année (juin et décembre). Elle devrait avoir lieu en janvier 2024 : un courrier va être adressé à Monsieur Le Président du HOFC.

-Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de l'association « LIGAMS » qui l'informe du passage de la course « La Passem » sur le territoire de la commune de HORGUES, le mardi 30 avril 2024 entre 17h45 et 18h05. Le Maire propose de soutenir cette initiative par le biais d'une subvention correspondant à l'achat de 2 kilomètres, soit un montant de 200 € à l'association « LIGAMS ».

→ Délibération n°2023-11-23-004 approuvée à l'unanimité des membres présents.

Accueil des nouveaux habitants :

Une réflexion est en cours sur la méthodologie à prendre quant à l'accueil des nouveaux habitants en 2023 : un courrier personnalisé leur sera adressé.

Cérémonie des vœux 2024 :

Monsieur Mikaël ETCHEVERRIA présente la carte des vœux et l'invitation conçues par les services administratifs et l'organisation de la prochaine cérémonie des vœux qui se tiendra le vendredi 26 janvier 2024.

Les vœux seront animés par Valentin BARZU, artiste des Voix de Lourdes, espoir de la chanson française et membre de la troupe « Bernadette de Lourdes ». A l'occasion des vœux à la population, un don sera remis dans le cadre d'Octobre rose à Héroïse PILGEANT (tatouage permanent de sourcils, cicatrices, ...) et à Soum de Toy à Hautacam (hébergement des personnes atteintes du cancer pour « redonner goût à la vie »).

☞ Terre de Jeux 2024

Rapporteur : Yannick PORIEL, « référent Terre de Jeux 2024 »

☞ Les dates à retenir :

10 février 2024 : W'Horgues Padel Tour

Semaine du 02 au 06 avril 2024 : Semaine Olympique et Paralympique : au programme, des marches du lundi au jeudi, des animations thématiques avec les associations horguaises (Question pour un champion, APE, ...)

19 mai 2024 : passage de la flamme olympique à Tarbes, choisie comme ville-étape. Des festivités y sont prévues. On sait que la flamme passera par le Cirque de Gavarnie et le Pic du Midi de Bigorre.

Monsieur Yannick Poriel rappelle que la commune de Horgues a fait vivre le label depuis le commencement c'est-à-dire en 2020 et poursuit son action encore aujourd'hui.

☞ CCAS de Horgues

Rapporteur : Marie-Chantal LONCA

Marches nordiques / Randonnées :

Les participants à ces 2 activités proposées par le CCAS de Horgues sont très satisfaits. Cela représente 1 jeudi par mois pour la marche nordique et une randonnée tous les 2 mois et demi environ.

Un nouveau flyer qui recensera les prochaines animations jusqu'en juin 2024, est en cours d'élaboration.

Cabaret de Noël :

La sortie à Dancharia est prévue pour le 12 décembre 2023 et est complète à ce jour, soit 57 inscrits.

EHPAD « Courtaou de Bigorre » :

Les membres du CCAS souhaitent comme l'an dernier remettre un cadeau aux résidents non visités.

☞ Questions diverses :

⇒ Prestataire des services périscolaires / extrascolaires : Un excédent relatif au compte de résultat 2022 va être reversé pour un montant de 5.783,69 €.

⇒ Les P'ti déj :

Madame Céline BONIFACE souhaite renouveler le partenariat Education Nationale/Mairie sur les financements des « P'ti Déj » pour cette nouvelle année scolaire. Pour mémoire, il s'agit de faire découvrir de nouvelles saveurs, 1 fois par mois, par le biais du petit déjeuner. Cette année scolaire 2023/2024, 24 enfants de CM1/CM2 et 25 enfants de CE2/CM1 seraient concernés. La gestion de ce partenariat est confiée à l'agent de restauration scolaire soutenu par le directeur de l'école primaire.

✓ Délibération n°2023-11-23-007 approuvée à l'unanimité des membres présents

⇒ Broyeur (SMTD 65) :

La municipalité étudie la possibilité du prêt à titre gratuit d'un broyeur à déchets verts mis à disposition du SMTD65. Madame Lucie NYSIK effectuera une démonstration auprès des agents techniques le lundi 04 décembre 2023 à 17 heures à l'ancienne salle des fêtes.

⇒ Contrats d'entretien de nettoyage :

Mesdames Céline BONIFACE et Nicole ESQUIRO rappellent que l'entretien des locaux « Mairie » et « groupe scolaire » a été confié à la société de nettoyage MPA. Lors des changements d'équipe, les transmissions des

tâches à réaliser ne sont pas communiquées. La société a été convoquée le lundi 13 novembre 2023 à 17h30 en mairie pour faire un point : volume horaire, tâches, ...

⇒ Remboursement acompte réservation salle polyvalente :

Remboursement d'un acompte de 125 € versé par Monsieur NOEL à l'occasion de la réservation de la salle polyvalente : le remboursement est exceptionnel.

✓ Délibération n°2023-11-23-008 approuvée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux de leurs présences et clôture la séance à 21h30.



Jean-Michel Ségneré		Nicole Esquiro	
Céline Boniface		Mikaël Etcheverria	
Damien Dautan		Macha Claverie	
Didier Collgon		Florent Dejardin	
Marie-Chantal Lonca		Louis Martin	
Nathalie Mengelle		Yannick Poriel	
Didier Séas		Stéphanie Seguin	